

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.057**

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 juin 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS -EXCUSES** : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ZAEC – Aliénation de terrain au profit de M. DREVELLE Georges et Mme DREVELLE Madeleine – Parcelle cadastrée section CI n° 837

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées dans la Z.A.E.C.

M. DREVELLE Georges et Mme DREVELLE Madeleine, demeurant au 12 rue Gilles Personne de Roberval à ROYAN (17200), viennent de manifester leur intention d'acquérir le terrain cadastré section CI N° 837, d'une superficie de 187 m<sup>2</sup>, selon le plan de division, au lieudit « Derrière le Pont », afin d'augmenter la surface constructible de leur terrain. La parcelle nouvellement acquise ne supportera aucune construction parce que grevée d'une servitude de réseau, ces conditions ont été acceptées par les acquéreurs.

Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux intéressés qui ont accepté, par promesse d'achat en date du 21 mars 2006, le prix de cession fixé à 30 Euros H.T. le mètre carré, soit un prix global de CINQ MILLE SIX CENT DIX EUROS HORS TAXES (5 610,00 €H.T.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaire,
- VU la promesse d'achat souscrite par M. DREVELLE Georges et Mme DREVELLE Madeleine, en date du 21 mars 2006,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 21 novembre 2005,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 qui porte le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à 30 Euros H.T. le m<sup>2</sup>,
- APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E :**

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. DREVELLE Georges et de Madame DREVELLE Madeleine, du terrain cadastré section CI N° 837 pour une surface de 187 m<sup>2</sup>, selon le plan de division, au lieudit « Derrière le Pont », moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 5 610,00 € (CINQ MILLE SIX CENT DIX EUROS HORS TAXES).
- Que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître CAILLAUD Philippe, 8 rue Jules Ravet, 17600 SAUJON, Notaire de l'acquéreur,
- Que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT